

## Séance du lundi 13 avril 2015

### Présent :

Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Thierry BOURG, Madame Agnès BRUNELLO, Monsieur Étienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Madame Nathalie PITOT, Monsieur José TIGNÈRES

Représentés : Monsieur Nicolas ANDREU.

### Excusés :

Madame Bérengère WAMBERGUE et Monsieur Jérôme BALARAN.

### Absents :

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur Guy MAYA.

### Ordre du jour:

Délibérations :

- |  |   |
|--|---|
| 1 - Matériels Techniques ;                     | 5 - Compte Administratif 2014 Commune ; |
| 2 - Forfait Téléphonique Employé ;             | 6 - Taux Communaux 2015 ;               |
| 3 - Compte Administratif 2014 Assainissement ; | 7 - Budget Primitif 2015 Commune ;      |
| 4 - Budget Primitif 2015 Assainissement ;      | 8 - Questions Diverses.                 |

### Délibérations du conseil:

#### **Vote du CA 2014 Assainissement ( DE\_2015\_03)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr GOURMANEL Christophe, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du service Assainissement Collectif de la commune de Grazac, dressé par la commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 602.93		914.74		22 517.67
Opérations exercice	2 505.00	2 948.00	7 250.08	6 920.25	9 755.08	9 868.25
Total	2 505.00	24 550.93	7 250.08	7 834.99	9 755.08	32 385.92
Résultat de clôture		22 045.93		584.91		22 630.84
Restes à réaliser	21 505.00				21 505.00	
Total cumulé	21 505.00	22 045.93		584.91	21 505.00	22 630.84
<b>Résultat définitif</b>		<b>540.93</b>		<b>584.91</b>		<b>1 125.84</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Affectation du résultat CA 2014 Assainis ( DE\_2015\_04)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr GOURMANEL Christophe, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, du service assainissement collectif de la commune de Grazac,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 584,91 euros.**

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	914.74
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 329.83</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>584.91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2014</b>	<b>584.91</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	584.91
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2014</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### **Vote du CA 2014 - Commune ( DE\_2015\_017)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr GOURMANEL Christophe, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune, dressé par la commission des finances après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 239.71		48 054.36		52 294.07
Opérations exercice	57 421.56	109 099.13	206 289.74	256 826.33	263 711.30	365 925.46
Total	57 421.56	113 338.84	206 289.74	304 880.69	263 711.30	418 219.53
Résultat de clôture		55 917.28		98 590.95		154 508.23
Restes à réaliser	104 221.42	2 950.00			104 221.42	2 950.00
Total cumulé	104 221.42	58 867.28		98 590.95	104 221.42	157 458.23
Résultat définitif	45 354.14			98 590.95		53 236.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat CA 2014 Commune ( DE\_2015\_018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr GOURMANEL Christophe, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 98 590,95 euros**

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	48 054.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	65 818.93
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>50 536.59</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>98 590.95</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2014</b>	<b>98 590.95</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	45 354.14
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

**B.DÉFICIT AU 31/12/2014**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**Taux 2015 ( DE\_2015\_019)**

La commission des finances ayant préparée le budget primitif propose aux membres du Conseil Municipal, afin d'équilibrer le budget, les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 8,33 %
- Foncier Bâti : 16,41 %
- Foncier Non Bâti : 63,13 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux proposés par la commission,
- **DÉCIDE** de les faire appliquer pour l'année 2015, et de joindre l'état 1259 en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

**Vote BP Commune 2015 ( DE\_2015\_023)**

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le budget primitif 2015, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
  - Dépenses 331.571,81 €
  - Recettes 331.571,81 €
- Investissement :
  - Dépenses 1.495.146,42 €
  - Recettes 1.495.146,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

### **Matériels Techniques ( DE\_2015\_020)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'employé communal embauché en février 2015 a des compétences de réparations en mécaniques.

Que dans l'atelier - garage de la commune il manquerait certains outils matériels nécessaires afin de lui permettre de travailler dans de bonne conditions.

Monsieur le Maire propose l'achat de ces divers matériels pour un montant total TTC de 1.200 euros et propose l'inscription de cette dépense à la section d'investissement du budget primitif 2015.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat de ces divers matériels pour un montant total TTC de 1.200 euros,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense à la section d'investissement du Budget Primitif 2015,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de cette délibération.

### **Nomination et Numérotation des Voies ( DE\_2015\_021)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de mettre en place sur la commune de Grazac (Tarn) la normalisation dans les voies. Cela consiste à nommer les voies et numéroter les habitations.

Ce travail va permettre une amélioration pour le bien être des administrés ainsi qu'une meilleure localisation pour les livreurs de colis (suite à achats sur internet par les administrés), pour les facteurs, etc...

Monsieur le Maire informe que le coût de cette opération a été estimé à 10.000 euros et demande de l'inscrire à la section d'investissement du Budget Primitif 2015.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la nomination des voies et la numérotation des habitations de la commune,
- **DEMANDE** l'inscription de cette opération sur le budget Primitif 2015, en section d'investissement pour la somme de 10.000,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

### **Véhicule Personnel Employé Communal ( DE\_2015\_024)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'employé communal, Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, afin de faciliter les échanges avec les entreprises locales et les formations continues organisées par la Préfecture, le CNFPT et autre, utilise son véhicule personnel pour ces déplacements quand le camion de la commune n'est pas disponible.

Ces déplacements sont soumis à un ordre de mission collectif pour les déplacements proches et un ordre de mission individuel pour les formations continues et autres.

Monsieur le Maire propose d'indemniser les frais de déplacement suivant un état établi par l'employé communal une fois par an à partir du 1er février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'attribuer** des indemnités kilométriques (suivant le Décret 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié, Décret 2006-781 du 3 juillet 2006, article 10 et l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié) à Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, et cela à partir du 1er février 2015,

- **Charge** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de cette délibération.

#### **Forfait téléphonique employé technique ( DE\_2015\_025)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'employé communal, MARTINEZ Jean-Claude, du service technique propose l'utilisation de son portable pour le travail effectué pour la commune de Grazac.

En effet le fait d'avoir 2 portables à gérer, un dans l'exercice du travail communal et un autre dans son domaine privée n'est pas évident.

Afin de le dédommager, Monsieur le Maire propose une indemnité mensuelle forfaitaire de 12,50 euros à partir du 1er février 2015;

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'indemniser mensuellement l'employé communal, MARTINEZ Jean-Claude, pour la somme de 12,50 euros à partir du 1er février 2015
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

#### **Commission Intercommunale répartition effectifs scolaires ( DE\_2015\_026)**

Compte tenu de l'accroissement de la population sur le territoire du Rabastinois, de la fluctuation des effectifs des différentes structures scolaires et du projet de construction d'une école de trois classes sur la commune de Grazac pouvant accueillir des enfants des communes voisines.

Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur la création d'une commission intercommunale en responsabilité de la répartition des effectifs scolaires.

Cette proposition résulte des premières réunions de travail réalisées par les élus en charge des affaires scolaires des communes de Grazac, Rabastens, Couffouleux, Roquemaure et Mézens.

La Commission aura pour objectifs :

- la localisation géographique des enfants sur les communes ainsi que la détermination annuelle des secteurs scolaires;
- l'optimisation des capacités des structures du territoire ;
- la répartition des inscriptions des élèves et le traitement des demandes de dérogation éventuelles ;
- la mise en place de conventions entre les communes formalisant les participations financières ;

- la mise en place, en liaison avec la FEDERTEEP, des circuits de transport.

Monsieur le Maire précise que cette réflexion sur le territoire ne constitue pas un transfert de compétence et que les préconisations, de ladite commission, ne dérogent pas à la validation des inscriptions par les Maires de chaque commune.

Monsieur le Maire propose de nommer deux délégués représentant la commune au sein de cette commission intercommunale.

Ouï cet exposé et après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition mentionnée ci-dessus,
- **NOMME** les deux délégués Mme HULOT Marie-Pierre et Mr GOURMANEL Christophe comme représentant de la commune au sein de cette commission intercommunale.
- **CHARGE** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **Vote BP Assainissement 2015 ( DE\_2015\_06)**

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le budget primitif 2015, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
  - Dépenses 5.739,71 €
  - Recettes 5.739,71 €
- Investissement :
  - Dépenses 187.193,93 €
  - Recettes 187.193,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.